

**Conseil économique et social**

Distr : générale  
27 janvier 2025

Français  
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique  
Forum régional africain pour le développement durable**

Onzième session

Kampala (hybride), 9-11 avril 2025

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Dialogue présidentiel****Résumé du rapport sur les progrès de l'Afrique vers  
la réalisation des objectifs du Programme de  
développement durable à l'horizon 2030 et de  
l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de  
l'Union africaine****I. Introduction**

1. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, ont été mis à rude épreuve par de nombreuses crises. Les pays africains restent toutefois déterminés à parvenir à une croissance inclusive et à un développement durable. L'édition 2025 du forum politique de haut niveau pour le développement durable aura pour thème : « Promouvoir des solutions durables, inclusives et fondées sur des données scientifiques et factuelles pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et atteindre les objectifs de développement durable qui y sont énoncés et consistent à ne laisser personne de côté ».

2. Le présent rapport donne un aperçu des résultats enregistrés par l'Afrique en ce qui concerne les objectifs de développement durable 3, 5, 8, 14 et 17, qui feront tous l'objet d'un examen approfondi à l'occasion de l'édition 2025 du forum politique de haut niveau, et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063<sup>1</sup>. Bien que l'absence de données relatives à toutes les cibles et à tous les indicateurs correspondants ne permette pas de mener une analyse approfondie, le présent rapport contient des informations sur les résultats enregistrés par le continent par rapport à d'autres régions, et par les sous-régions africaines les unes par rapport aux autres<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Pour en savoir plus sur les objectifs de l'Agenda 2063 et les aspirations, « moonshots » et objectifs stratégiques qui y sont associés, voir Union africaine, *La Décennie de mise en œuvre accélérée : deuxième Plan décennal de mise en œuvre 2024-2033* (Addis Abeba, 2024).

<sup>2</sup> Sauf indication contraire, les conclusions du présent rapport proviennent de la base de données relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable de la CEA et de la base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable des Nations Unies, disponibles en anglais aux adresses : <https://ecastats.uneca.org/africaundata/SDGs> (site consulté le 21 décembre 2024) et <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal> (site consulté le 4 décembre 2024).



## II. Vivre en bonne santé

Tableau 1

### Objectif de développement durable 3 et objectifs correspondants de l'Agenda 2063

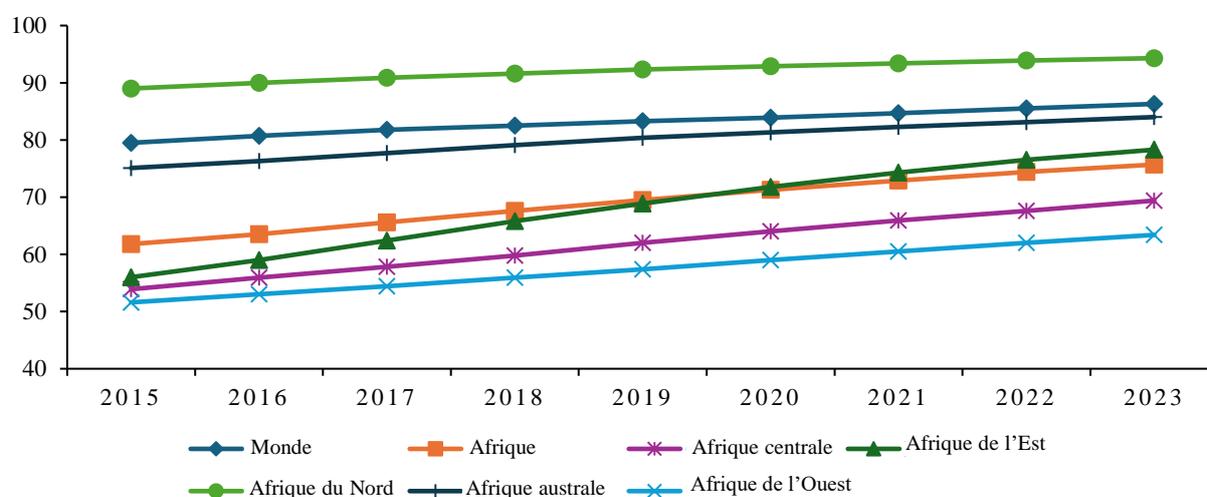
<i>Programme 2030</i>	<i>Agenda 2063</i>
Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	Objectif 3 : Des citoyens en bonne santé et bien nourris  Objectif 1 : Un niveau de vie élevé, une qualité de vie et un bien-être pour tous

#### A. Objectifs de développement durable : cible 3.1 et indicateurs 3.1.1 et 3.1.2

3. Les soins maternels et néonataux sont les fondements de la santé des femmes, du développement du capital humain et du bien-être tout au long de la vie. La cible 3.1 de l'ODD 3 est d'ici à 2030, de faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes. Toutefois, un écart important subsiste dans la mise en œuvre : d'après les dernières données disponibles, en 2020, le ratio mondial était de 223 décès et le ratio africain de 487 décès pour 100 000 naissances vivantes.

4. Il existe de fortes disparités entre les pays africains. En Afrique du Nord et en Afrique australe, on enregistre généralement moins de 150 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes, alors que, dans d'autres sous-régions, on en dénombre plus de 500. L'accès limité à des professionnel(e)s qualifié(e)s de l'accouchement et l'inadéquation des installations contribuent largement aux taux élevés de mortalité maternelle observés en Afrique centrale, en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest. En 2023, le personnel de santé qualifié a assisté à 94,3 % et à 84 % des naissances en Afrique du Nord et en Afrique australe, respectivement, mais ces chiffres n'étaient que de 69,4 %, 78,3 % et 63,4 % en Afrique centrale, en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest, respectivement, comme le montre la figure 1. Bien que des progrès aient été accomplis, des études récentes soulignent la nécessité d'accélérer les efforts déployés pour atteindre la cible 3.1 à l'horizon 2030.

Figure 1  
**Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié,**  
**2015-2023**  
 (en pourcentage)

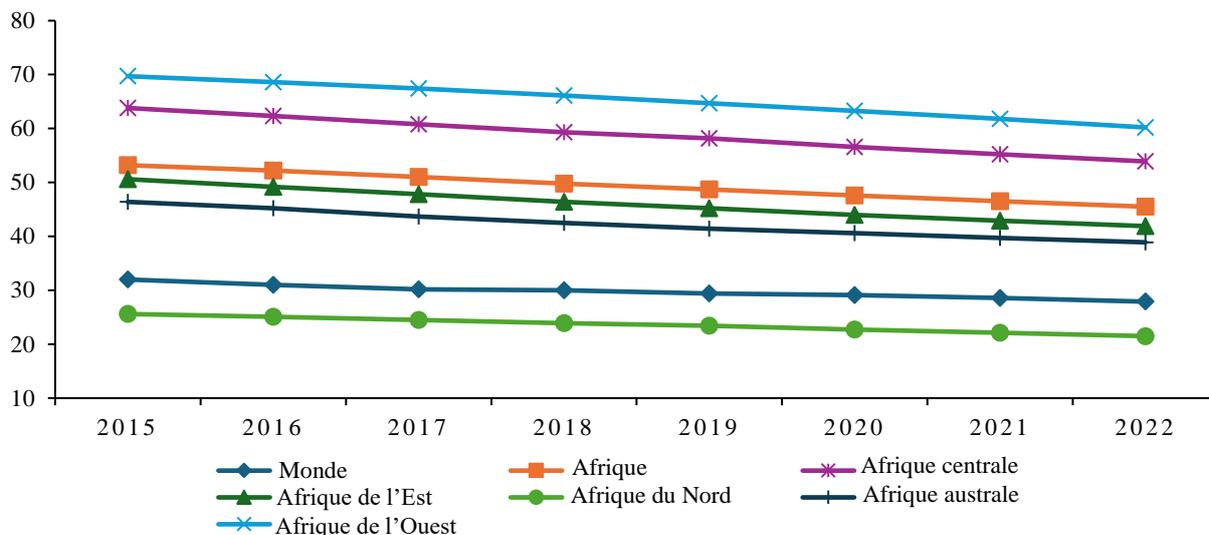


Source : Commission économique pour l'Afrique (CEA), base de données relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Disponible en anglais à l'adresse : <https://ecastats.uneca.org/africaun/data/SDGs> (site consulté le 21 décembre 2024).

## B. Objectifs de développement durable : cible 3.2 et indicateurs 3.2.1 et 3.2.2

5. L'amélioration des soins de santé et de la nutrition a permis de réduire de manière notable la mortalité infantile et néonatale dans le monde. En Afrique, les taux de mortalité infantile ont été ramenés de 53,2 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2015 à 45,5 en 2022, comme le montre la figure 2, et la mortalité des enfants de moins de cinq ans a diminué, tombant de 73,8 décès pour 1 000 naissances vivantes à 60,5. Malgré les progrès enregistrés, l'Afrique, toutes régions confondues, continue de représenter la plus grande proportion de décès infantiles dans le monde, avec 55,5 % du total. Selon les informations disponibles, plus de 75 % des décès d'enfants de moins de cinq ans surviennent au cours de la première année de vie, dont plus de 40 % au cours du premier mois.

Figure 2  
**Taux de mortalité infantile, 2015-2022**  
 (nombre pour 1 000 naissances vivantes)

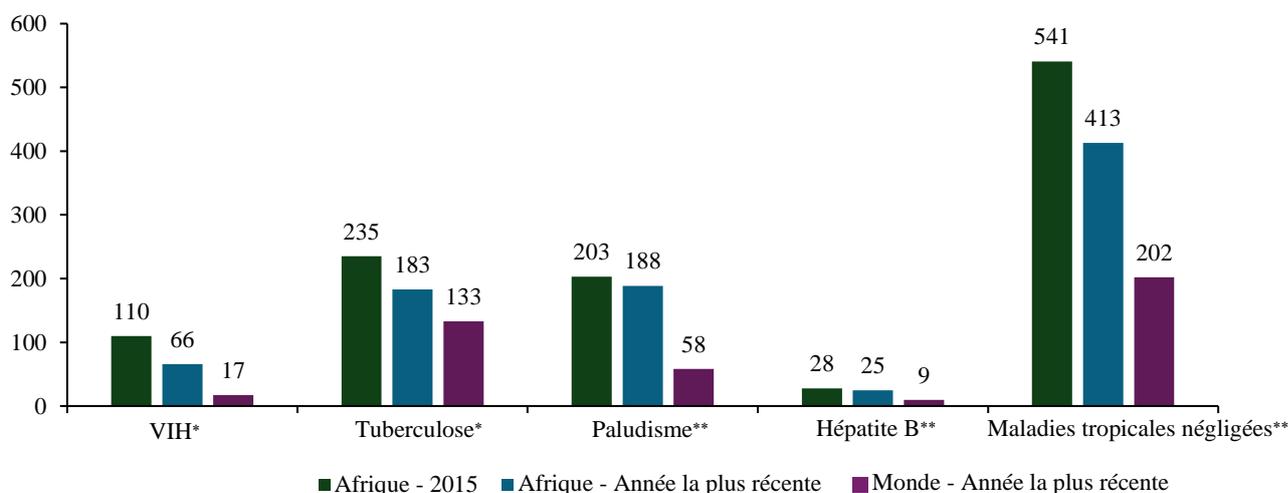


Source : CEA, Base de données relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (voir la figure 1).

### C. Objectifs de développement durable : cible 3.3 et indicateurs 3.3.1 à 3.3.5

6. Des avancées ont été observées dans l'action menée en vue de mettre fin aux grandes épidémies de maladies transmissibles, en particulier dans la prévention des infections à VIH. Depuis 2015, le nombre de nouvelles infections à VIH pour 100 000 personnes non infectées en Afrique a chuté de 40 %, reculant de 110 à 66 en 2022. La figure 3 illustre toutefois des informations moins encourageantes. Tout d'abord, le VIH et le paludisme restent concentrés de manière disproportionnée en Afrique. Deuxièmement, les progrès dans la réduction de l'incidence de la tuberculose et des infections dues à l'hépatite B ont été lents. Troisièmement, la prévalence des maladies tropicales négligées est de près de 42 %, avec 413 personnes pour 1 000 habitants nécessitant des interventions en 2022 en Afrique.

Figure 3  
**Incidence des principales maladies transmissibles<sup>a</sup>**  
 (incidence par rapport à la population)<sup>b</sup>



*Source* : CEA, base de données relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (voir la figure 1).

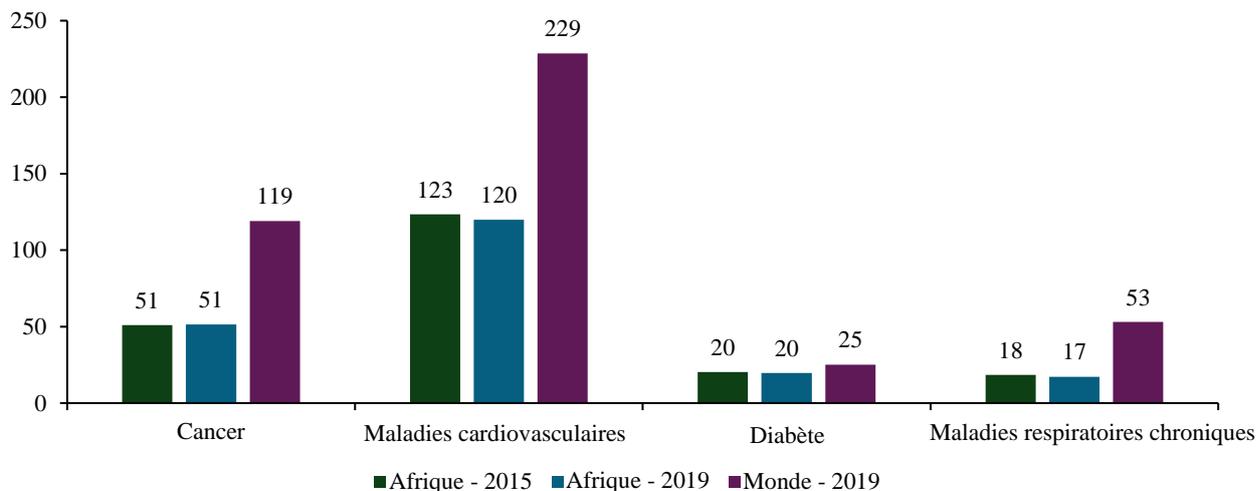
<sup>a</sup> Les données les plus récentes datent de 2022, sauf pour l'hépatite B, qui datent de 2020.

<sup>b</sup> Les incidences du VIH et de la tuberculose sont exprimées pour 100 000 habitants ; l'incidence du paludisme, de l'hépatite B et des maladies tropicales négligées est exprimée pour 1 000 habitants.

#### **D. Objectifs de développement durable : cible 3.4 et indicateur 3.4.1**

7. Le nombre de décès en Afrique imputables aux maladies non transmissibles, telles que le cancer, les maladies cardiovasculaires et les maladies respiratoires, représente environ la moitié du niveau mondial, comme le montre la figure 4. Les niveaux de richesse croissants dans certains pays africains et la consommation croissante d'aliments sucrés et ultra-transformés ont toutefois conduit à des taux de diabète et de maladies cardiovasculaires disproportionnés par rapport aux niveaux de développement du continent.

Figure 4  
**Nombre de décès imputables aux maladies non transmissibles pour  
 100 000 habitants**



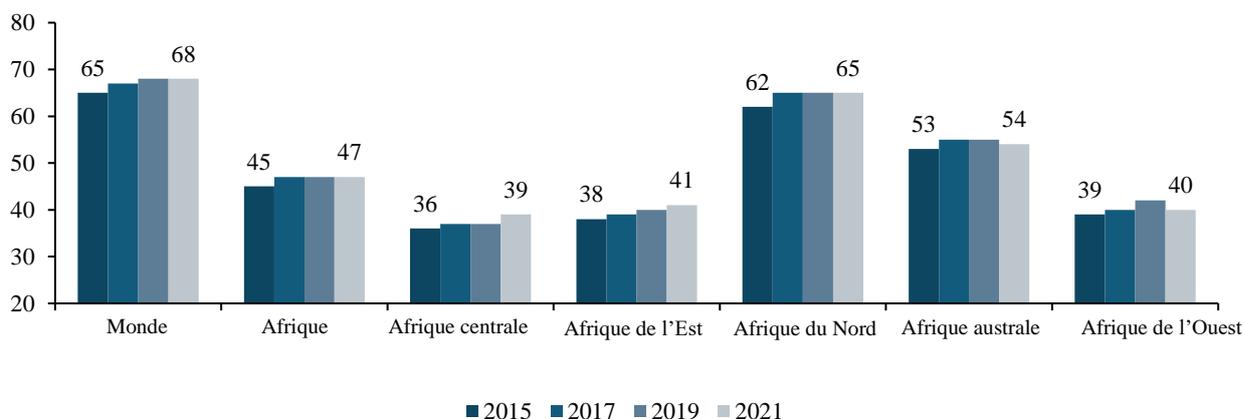
*Source* : Nations Unies, base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Disponible en anglais à l'adresse : <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal> (site consulté le 4 décembre 2024).

## E. Objectifs de développement durable : cible 3.8 et indicateur 3.8.1

8. Le renforcement des capacités des systèmes de santé est essentiel pour préserver le bien-être de chaque Africain et Africaine et pour favoriser la résilience de l'économie africaine. Selon l'indice de couverture des services en vue de la couverture sanitaire universelle publié par l'Organisation mondiale de la santé, les sous-régions africaines ont obtenu des résultats modestes dans la fourniture de services de santé essentiels<sup>3</sup>. La forte corrélation entre la capacité des systèmes de santé et les résultats en matière de santé est évidente lorsque l'on compare les données de la figure 1 à celles de la figure 5.

<sup>3</sup> Pour l'indice de couverture des services en vue de la couverture sanitaire universelle, une moyenne géométrique de 14 indicateurs de couverture des services, regroupés en quatre grandes catégories : santé reproductive et santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant ; maladies infectieuses ; maladies non transmissibles ; et capacité d'accueil et accessibilité des services, permet d'aboutir à une mesure synthétique unique sur une échelle sans unité de 0 à 100.

Figure 5  
Scores de l'indice de couverture des services en vue de la couverture sanitaire universelle, 2015-2021

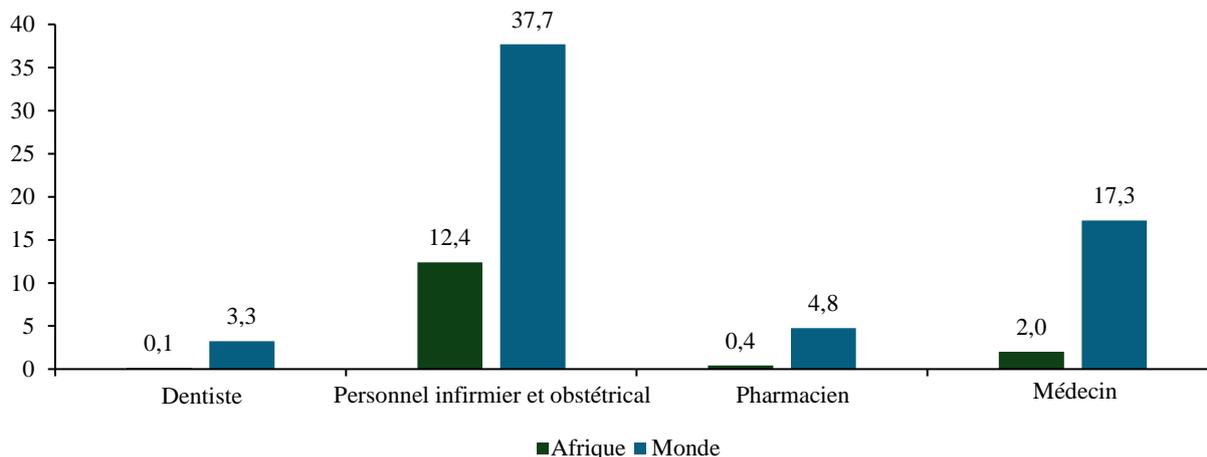


Source : CEA, base de données relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (voir la figure 1).

## F. Objectifs de développement durable : cible 3.c et indicateur 3.c.1

9. Des agents de santé bien formés sont la pierre angulaire du système de santé d'un pays. Par rapport aux moyennes mondiales, l'Afrique compte seulement environ un tiers environ de la densité du personnel infirmier et obstétrical, un dixième des pharmaciens et des médecins et un trentième des dentistes, lorsqu'elle est normalisée en fonction de la taille de la population, comme le montre la figure 6.

Figure 6  
Agents de santé pour 10 000 habitants, par type, 2019



Source : Nations Unies, base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (voir la figure 4).

## G. Perspectives générales

10. Le traitement et la prévention de diverses maladies transmissibles et non transmissibles font peser une charge supplémentaire sur des ressources médicales déjà limitées dans de nombreux pays africains. Il est de la plus haute importance que les gouvernements africains mettent en œuvre des mesures de santé publique qui aident à promouvoir le bien-être physique et mental afin de

prévenir d'autres problèmes de santé et coûts économiques. Il est essentiel d'investir dans l'éducation et la formation des professionnels de santé. Les gouvernements africains doivent par ailleurs veiller à ce que les établissements de santé soient gérés efficacement et disposent des ressources appropriées, l'objectif étant de créer un environnement favorable et productif dans lequel les professionnels de santé peuvent desservir la population.

### III. Égalité des sexes

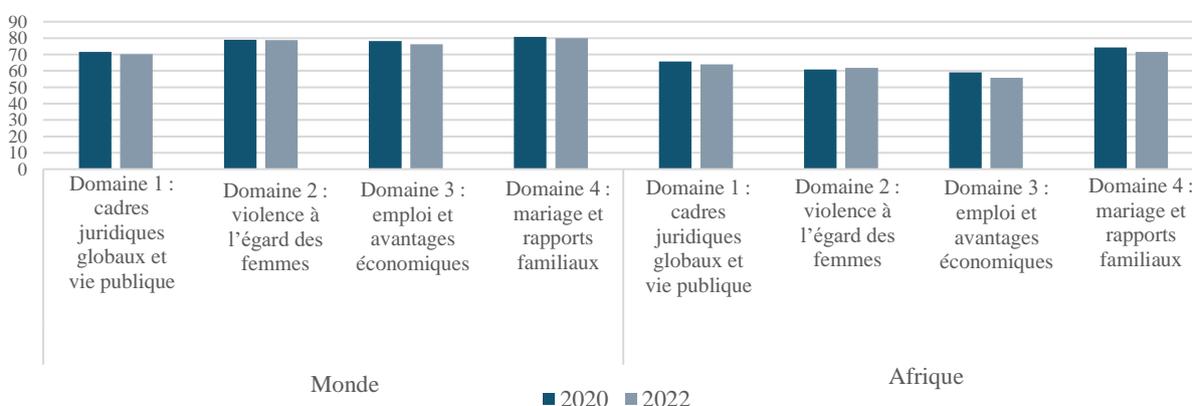
Tableau 2  
**Objectif de développement durable 5 et objectifs correspondants de l'Agenda 2063**

Programme 2030	Agenda 2063
Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Objectif 17 : Pleine égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie  Objectif 18 : Des jeunes et des enfants engagés et autonomes

#### A. Objectifs de développement durable : cible 5.1 et indicateur 5.1.1

11. Il est essentiel de mettre en place un cadre juridique solide promouvant l'égalité des sexes pour favoriser un changement porteur de transformation. Entre 2020 et 2022, plusieurs pays africains ont fait des progrès remarquables dans la mise en place de cadres juridiques pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, comme on peut le voir dans la figure 7. Il existe une corrélation étroite entre l'adoption de lois équitables qui facilitent l'accès des femmes au monde du travail, débouchés sur le marché du travail mieux équilibrés et une amélioration du capital humain. L'amélioration de l'inclusion économique des femmes n'a guère progressé, en particulier en Afrique du Nord. En 2022, l'Afrique se situait à 20,3 points de pourcentage en dessous du niveau mondial pour la mise en œuvre de cadres juridiques qui promeuvent, font respecter et suivent l'application du principe de l'égalité des sexes au regard de l'emploi et des avantages économiques.

Figure 7  
**Cadres juridiques qui promeuvent, font respecter et suivent l'application des principes d'égalité des sexes, par domaine**  
 (en pourcentage de réalisation)



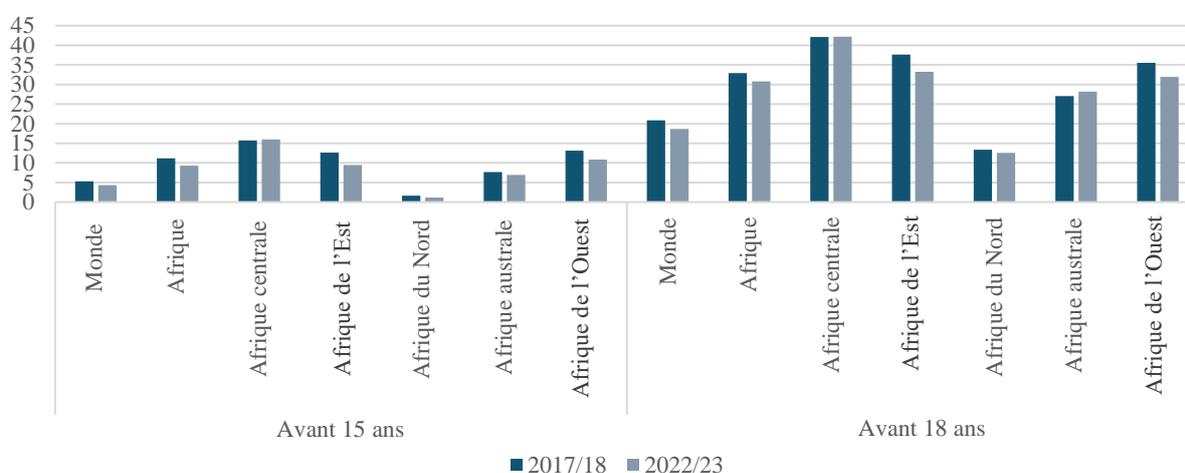
Source : Nations Unies, base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (voir la figure 4).

## B. Objectifs de développement durable : cible 5.3 et indicateur 5.3.1

12. En Afrique, la prédominance du mariage d'enfants reste alarmante avec environ 30 % des femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées avant l'âge de 18 ans, comme le montre la figure 8. Entre 2017 et 2022, les progrès réalisés ont été modestes, avec une réduction de seulement 2,1 points de pourcentage en ce qui concerne cette mesure. Parmi les sous-régions, c'est en Afrique centrale, en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest que les mariages précoces posent le plus de problèmes. En revanche, la situation est meilleure en Afrique du Nord, où les taux de mariage d'enfants sont nettement inférieurs à la moyenne mondiale.

Figure 8

**Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans**  
(en pourcentage)

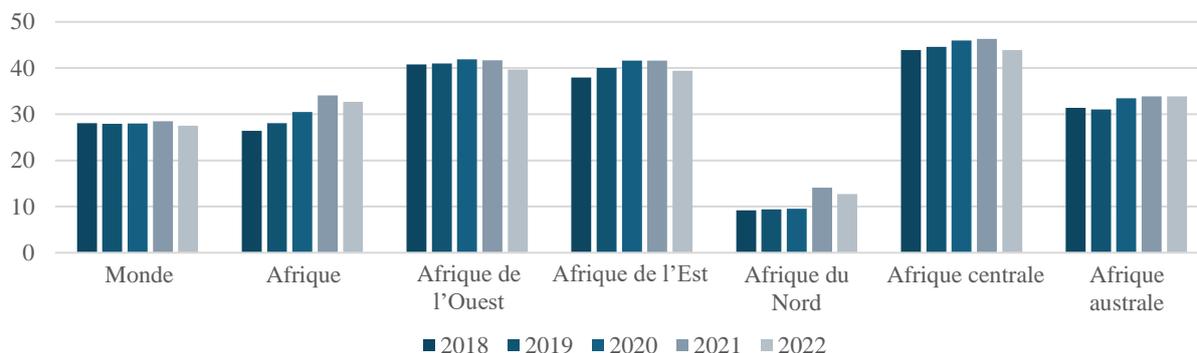


Source : CEA, base de données relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (voir la figure 1).

## C. Objectifs de développement durable : cible 5.5 et indicateurs 5.5.1 et 5.5.2

13. Malgré les progrès réalisés ces dernières années, notamment la mise en œuvre de quotas spéciaux, les femmes en Afrique n'occupent que 25,6 % des sièges parlementaires, ce qui est loin de la parité hommes-femmes. L'Afrique centrale vient en tête pour ce qui est de la proportion de femmes occupant des postes de direction : malgré une légère baisse par rapport à 2021 (46,3 %), 43,9 % de ces postes étaient occupés par des femmes en 2022, comme le montre la figure 9. En revanche, c'est en Afrique du Nord que la représentation est la plus faible, avec seulement 12,7 % des postes de direction occupés par des femmes en 2022. De plus, la présence des femmes dans les conseils d'administration des entreprises est extrêmement limitée dans cette sous-région.

Figure 9  
**Proportion de femmes occupant des postes de direction**  
 (en pourcentage)



Source : CEA, base de données relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (voir la figure 1).

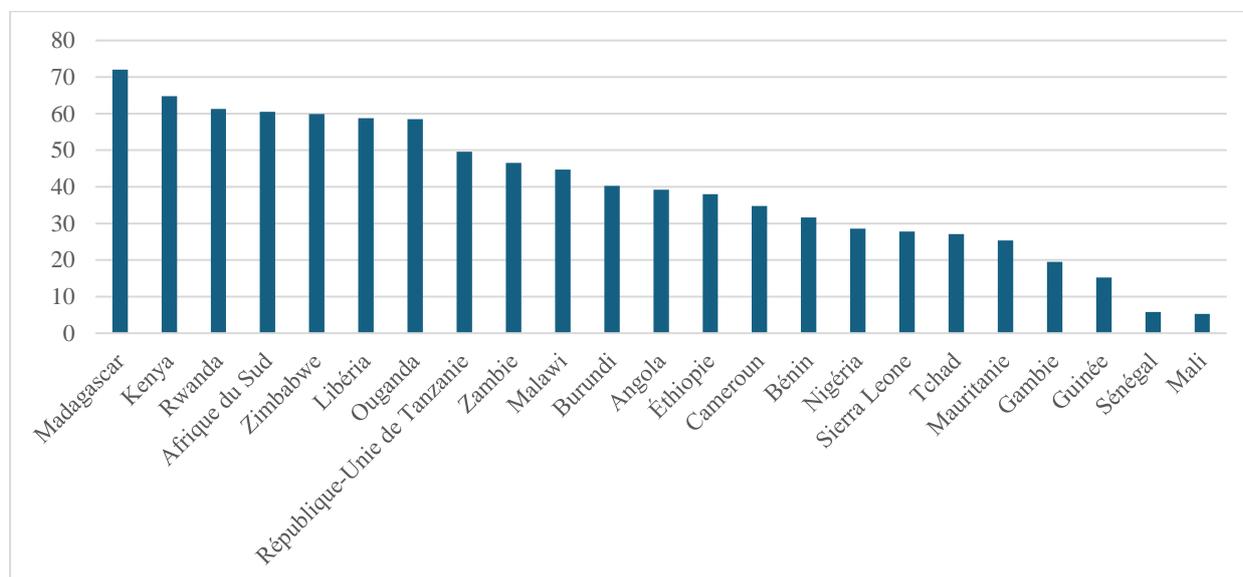
#### D. Objectifs de développement durable : cible 5.6 et indicateurs 5.6.1 et 5.6.2

14. L'autonomie des femmes et des jeunes filles dans la prise de décision concernant les relations sexuelles consenties, l'utilisation de contraceptifs et l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive est essentielle à leur autonomisation et au plein respect de leurs droits en matière de procréation. La dynamique décisionnelle varie cependant sensiblement d'une région à l'autre. En Afrique australe, 92 % des femmes mariées ou vivant en couple prennent des décisions concernant leurs soins de santé et 75 % peuvent librement refuser d'avoir des relations sexuelles<sup>4</sup>. En revanche, en Afrique centrale, seuls 50 % des femmes prennent des décisions en matière de soins de santé, même si près de 80 % d'entre elles peuvent refuser des relations sexuelles. Ces niveaux varient considérablement d'un pays à l'autre, comme le montre la figure 10.

<sup>4</sup> Fonds des Nations Unies pour la population, *Tracking women's decision-making for sexual and reproductive health and reproductive rights: Sustainable Development Goal Indicator 5.6.1* (New York, 2020).

Figure 10

**Proportion des femmes âgées de 15 à 49 ans prenant elles-mêmes, en connaissance de cause, des décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative, certains pays africains, dernière année pour laquelle des données sont disponibles (en pourcentage)**



*Source* : Nations Unies, base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (voir la figure 4).

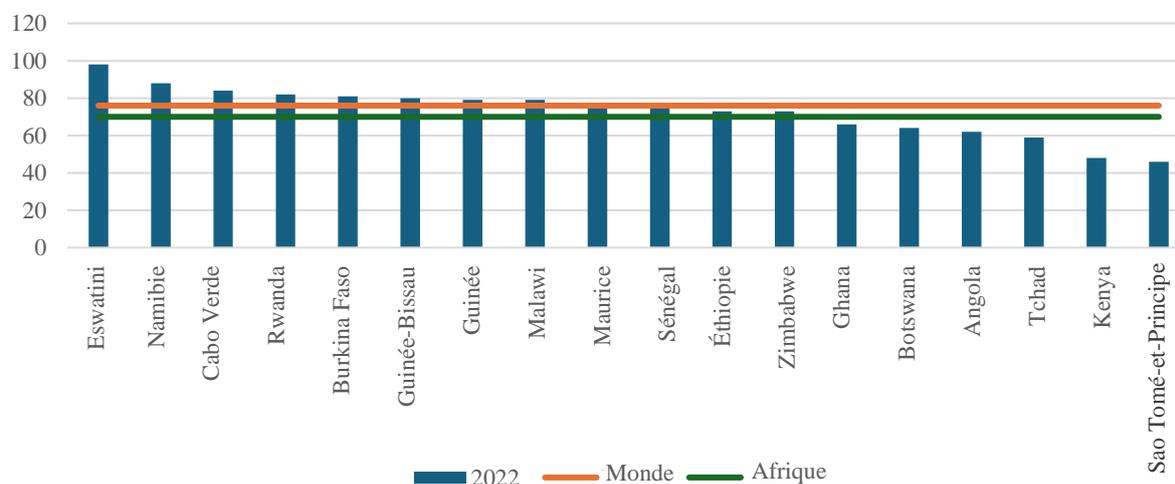
*Note* : Faute de données, le chiffre reflète les données les plus récentes disponibles pour la période 2015-2022.

15. Le nombre important de femmes qui ne peuvent pas elles-mêmes prendre des décisions concernant leur santé sexuelle et procréative et les droits connexes souligne qu'il faut d'urgence mettre en place des politiques et des programmes qui donnent la priorité à l'autonomie des femmes et à la fourniture de services. Dans l'ensemble, l'Afrique accuse toujours un retard de 6 points de pourcentage par rapport à la moyenne mondiale pour ce qui est de l'adoption de textes législatifs et réglementaires dans ce domaine, comme le montre la figure 11.

Figure 11

**Dans quelle mesure les pays se sont dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes et aux hommes de 15 ans ou plus un accès équitable et sans restriction aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et à une éducation dans ce domaine, 2022**

(en pourcentage)



Source : Nations Unies, base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (voir la figure 4).

### E. Perspectives générales

16. Les préjugés liés au genre fragilisent le tissu social et diminuent la valeur de chaque individu. Malgré certains progrès, les cadres juridiques visant à promouvoir, à faire respecter et à suivre l'application du principe de l'égalité des sexes en Afrique restent en deçà de la moyenne mondiale. Cela est attesté par l'existence de problèmes persistants sur le continent, tels que le mariage d'enfants, les inégalités de leadership fondées sur le genre dans les secteurs public et privé et l'autonomie limitée des femmes et des filles dans la prise de décision. Un changement d'état d'esprit s'impose d'urgence pour que le fait d'assurer aux femmes l'égalité dans les domaines politique, économique et social, ce qui serait bénéfique pour chaque personne en Afrique, soit plus largement reconnu.

## IV. Croissance économique durable et emploi

Tableau 3

**Objectif de développement durable 8 et objectifs correspondants de l'Agenda 2063**

Programme 2030	Agenda 2063
Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Objectif 4 : Économies transformées et création d'emplois
	Objectif 7 : Économies et communautés durables sur le plan environnemental et résilientes aux changements climatiques
	Objectif 5 : Agriculture moderne pour une productivité et une production accrues

## A. Objectifs de développement durable : cible 8.1 et indicateur 8.1.1

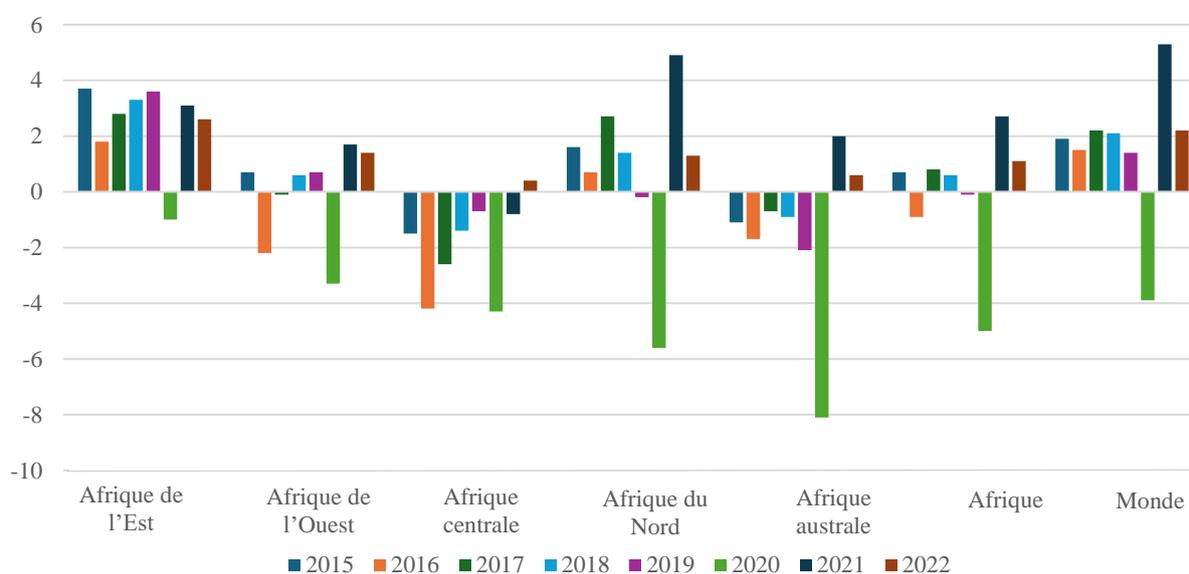
17. Les économies africaines ont dû faire face aux impératifs de la croissance économique dans une économie mondiale complexe, difficile et de plus en plus incertaine. Les gouvernements prennent des décisions difficiles pour garantir la stabilité macroéconomique et les finances, alors même que les populations sont touchées par toute une série de graves problèmes, et notamment un coût de la vie élevé<sup>5</sup>. Dans le même temps, de multiples crises persistent (les conflits transnationaux et internes, le changement climatique et le resserrement des conditions financières, par exemple). Malgré ces problèmes, on estime que neuf des 20 économies qui connaissaient le plus fort taux de croissance au monde en 2024 étaient en Afrique<sup>6</sup>. Le produit intérieur brut (PIB) réel devrait passer, selon les estimations, de 2,9 % en 2024 à 3,8 % en 2025 et 4,1 % en 2026, ce qui est supérieur aux moyennes mondiales prévues de 2,8 %, 2,8 % et 2,9 % pour ces années-là, respectivement<sup>7</sup>.

18. D'après les calculs de la Commission économique pour l'Afrique, le taux de croissance annuel du PIB par habitant sur le continent reste faible (-0,01 % en moyenne entre 2015 et 2022), contre une moyenne mondiale de 1,59 % au cours de la même période. En Afrique, le taux a oscillé autour de 1 % avant 2020 et a chuté à -5 % lorsque la pandémie de COVID-19 s'est déclarée en 2020, comme le montre la figure 12. En 2021, le taux s'est bien redressé, atteignant 2,7 %, mais il est retombé à 1,1 % en 2022. Il y a eu des variations entre les sous-régions. En Afrique du Nord et en Afrique de l'Est, le taux moyen a été de 2,49 % et de 0,85 %, respectivement, entre 2015 et 2022, mais il a été négatif dans les autres sous-régions au cours de la même période.

Figure 12

### Taux de croissance annuel du produit intérieur brut réel par habitant, 2015-2022

(en pourcentage)



Source : Calculs de la CEA.

<sup>5</sup> Pour en savoir plus, voir Fonds monétaire international, *Perspectives économiques régionales pour l'Afrique subsaharienne — entre réformes et grandes espérances* (Washington, 2024).

<sup>6</sup> Saad Quayyum *et al.*, *Growth in sub-Saharan Africa is diverging*, Fonds monétaire international, 14 novembre 2024.

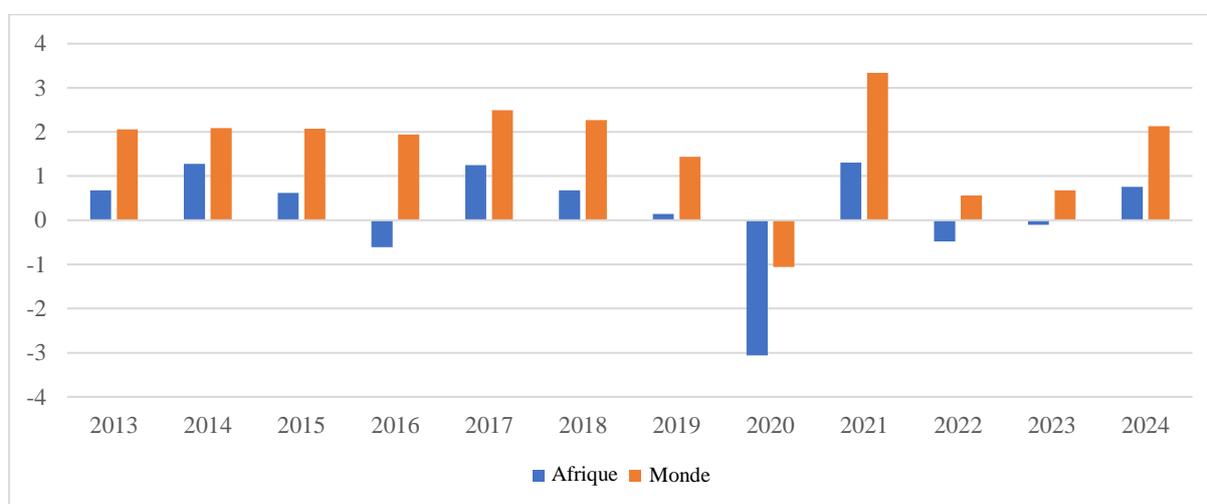
<sup>7</sup> *Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2025* (publication des Nations Unies, 2025).

## B. Objectifs de développement durable : cible 8.2 et indicateur 8.2.1

19. Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), la productivité de la main-d'œuvre sur le continent, comme en atteste le taux de croissance annuel de la production, mesurée en fonction du PIB réel, par travailleur, est inférieure aux moyennes mondiales<sup>8</sup>, comme le montre la figure 13. En 2020, à la suite de la pandémie de COVID-19, un taux de croissance annuel négatif de -3,06 % a été enregistré, contre -1,06 % au niveau mondial. Une lente reprise en Afrique, à 1,31 % en 2021, a été suivie d'une croissance négative de -0,45 % et -0,10 % en 2022 et 2023, respectivement. On prévoit une croissance positive de 0,76 % en 2024, ce qui reste inférieur à la moyenne mondiale de 2,13 %.

Figure 13

**Taux de croissance annuelle du produit intérieur brut réel par personne pourvue d'un emploi**  
(en pourcentage)



Source : OIT, Indicateurs des ODD liés au marché du travail (base de données ILOSDG), Explorateur de données ILOSTAT. Disponible à l'adresse : [https://rshiny.ilo.org/dataexplorer3/?lang=fr&id=SDG\\_0821\\_NOC\\_RT\\_A](https://rshiny.ilo.org/dataexplorer3/?lang=fr&id=SDG_0821_NOC_RT_A) (site consulté le 16 décembre 2024).

## C. Objectifs de développement durable : cible 8.3 et indicateur 8.3.1

20. L'emploi informel en Afrique reste à un niveau élevé. Au cours des deux dernières décennies, la proportion de femmes dans le secteur informel a toujours été plus élevée que celle des hommes. L'Afrique subsaharienne compte le plus grand nombre de femmes entrepreneurs au monde, mais elles exercent souvent une activité indépendante par nécessité et on les trouve principalement dans le secteur informel<sup>9</sup>. Des progrès très limités ont été réalisés dans la formalisation de l'emploi en Afrique, comme en témoignent les taux d'emploi informel de 83,0, 84,8 et 83,1 % observés en 2015, 2020 et 2024,

<sup>8</sup> OIT, Indicateurs des ODD liés au marché du travail (base de données ILOSDG), Explorateur de données ILOSTAT. Disponible à l'adresse : [https://rshiny.ilo.org/dataexplorer3/?lang=fr&id=SDG\\_0821\\_NOC\\_RT\\_A](https://rshiny.ilo.org/dataexplorer3/?lang=fr&id=SDG_0821_NOC_RT_A) (site consulté le 21 novembre 2024).

<sup>9</sup> Global Entrepreneurship Monitor, *2018/2019 Women's Entrepreneurship Report* (Londres, 2019).

respectivement, comme le montre la figure 14<sup>10</sup>. Outre le taux élevé d'emploi informel, de nombreux travailleurs n'ont pas d'emploi décent : quelque 29 % des travailleurs vivaient dans des conditions d'extrême pauvreté en 2023, soit une légère baisse par rapport aux 30 % enregistrés en 2015<sup>11</sup>.

Figure 14

**Emploi informel en proportion de l'emploi total en Afrique, 2005-2024**  
(en pourcentage)



*Source* : OIT, Indicateurs des ODD liés au marché du travail (base de données ILOSDG), Explorateur de données ILOSTAT. Disponible à l'adresse [https://rshiny.ilo.org/dataexplorer55/?lang=fr&id=SDG\\_0831\\_SEX\\_ECO\\_RT\\_A](https://rshiny.ilo.org/dataexplorer55/?lang=fr&id=SDG_0831_SEX_ECO_RT_A) (site consulté le 21 novembre 2024).

#### D. Objectifs de développement durable : cible 8.5 et indicateur 8.5.2

21. Les taux de chômage en Afrique sont généralement faibles (6,8 % en moyenne entre 2015 et 2024), ce qui n'est que légèrement supérieur à la moyenne mondiale de 5,6 % pour la même période, comme le montre la figure 15<sup>12</sup>. La pauvreté des travailleurs reste cependant problématique, en particulier dans les pays à faible revenu. Par ailleurs, le chômage des jeunes est plus élevé que celui des autres populations (10,5 % en moyenne entre 2015 et 2024), ce qui est toutefois inférieur à la moyenne mondiale de 13,6 % pour la même période<sup>13</sup>, comme le montre la figure 16. Il existe de grandes disparités entre les pays et les sous-régions d'Afrique, le chômage des jeunes étant nettement plus élevé dans les pays à revenu intermédiaire que dans les autres pays. Le taux de chômage en Afrique du Sud est l'un des plus élevés au monde. Le chômage des femmes dépasse celui des hommes, ce qui témoigne de l'inégalité d'accès à une éducation de qualité et aux possibilités d'emploi.

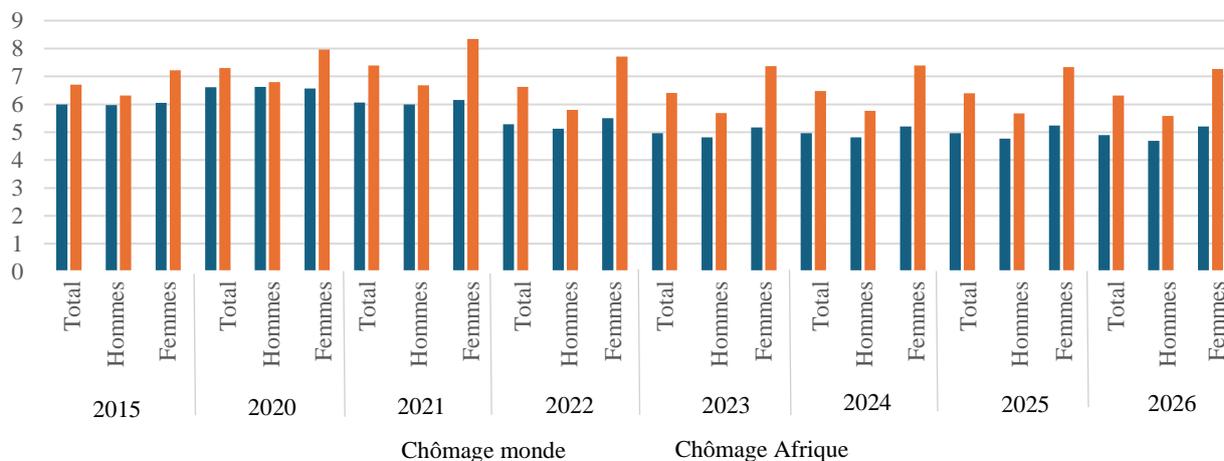
<sup>10</sup> OIT, Indicateurs des ODD liés au marché du travail (base de données ILOSDG), Explorateur de données ILOSTAT. Disponible à l'adresse : [https://rshiny.ilo.org/dataexplorer55/?lang=fr&id=SDG\\_0831\\_SEX\\_ECO\\_RT\\_A](https://rshiny.ilo.org/dataexplorer55/?lang=fr&id=SDG_0831_SEX_ECO_RT_A) (site consulté le 21 novembre 2024).

<sup>11</sup> OIT, Indicateurs des ODD liés au marché du travail (base de données ILOSDG), Explorateur de données ILOSTAT. Disponible à l'adresse : [https://rshiny.ilo.org/dataexplorer55/?lang=fr&id=SDG\\_0111\\_SEX\\_ECO\\_RT\\_A](https://rshiny.ilo.org/dataexplorer55/?lang=fr&id=SDG_0111_SEX_ECO_RT_A) (site consulté le 3 décembre 2024).

<sup>12</sup> OIT, Indicateurs des ODD liés au marché du travail (base de données ILOSDG), Explorateur de données ILOSTAT. Disponible à l'adresse : [https://rshiny.ilo.org/dataexplorer20/?lang=fr&id=SDG\\_0852\\_SEX\\_AGE\\_RT\\_A](https://rshiny.ilo.org/dataexplorer20/?lang=fr&id=SDG_0852_SEX_AGE_RT_A) (site consulté le 9 décembre 2024).

<sup>13</sup> *Ibid.*

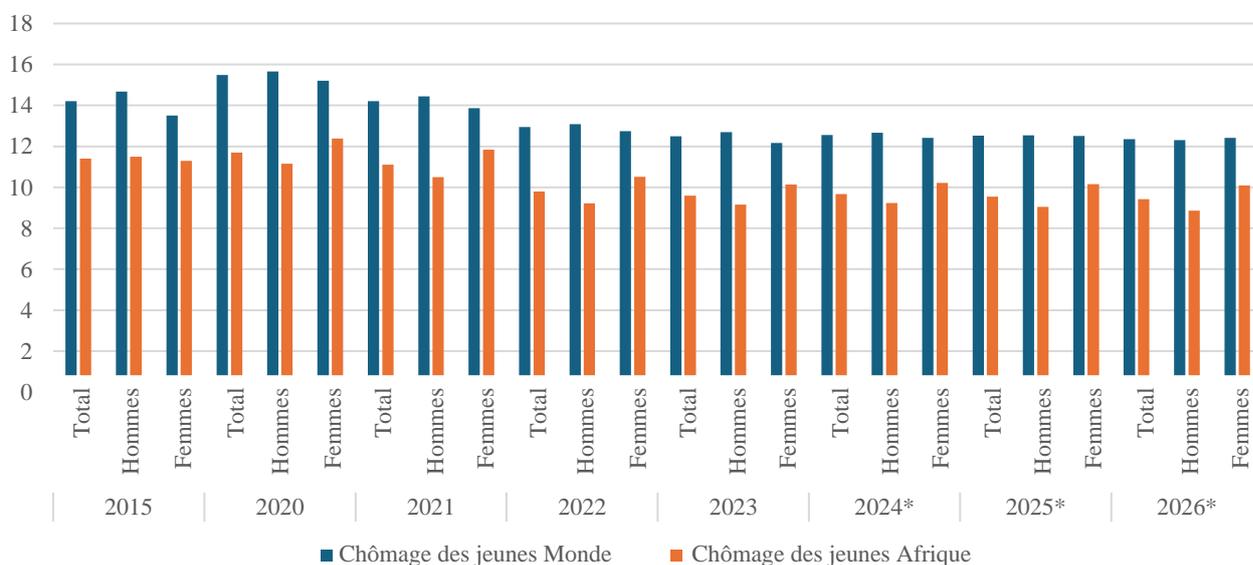
Figure 15  
**Chômage en Afrique et dans le monde, 2015-2026**  
 (en pourcentage de la population active)



Source : OIT, Indicateurs des ODD liés au marché du travail (base de données ILOSDG), Explorateur de données ILOSTAT. Disponible à l'adresse : [https://rshiny.ilo.org/dataexplorer20/?lang=fr&id=SDG\\_0852\\_SEX\\_AGE\\_RT\\_A](https://rshiny.ilo.org/dataexplorer20/?lang=fr&id=SDG_0852_SEX_AGE_RT_A) (site consulté le 9 décembre 2024).

Note : les données pour 2024-2026 sont des projections.

Figure 16  
**Chômage des jeunes en Afrique et dans le monde, 2015-2026**  
 (en pourcentage de la population active)



Source : OIT, Indicateurs des ODD liés au marché du travail (base de données ILOSDG), (voir la figure 15).

Note : Les données pour 2024-2026 sont des projections.

### E. Objectifs de développement durable : cible 8.6 et indicateur 8.6.1

22. Pour les jeunes, l'entrée dans la vie active et le manque d'emplois productifs et décents demeurent problématiques. La proportion de personnes âgées de 15 à 24 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation en

Afrique est restée globalement la même depuis 2015, à savoir 22,5 %<sup>14</sup>. Il existe une forte disparité d'environ 12,5 points de pourcentage entre les jeunes femmes et les jeunes hommes : leurs taux étaient respectivement de 29,6 et 17,1 % en 2024.

## F. Objectifs de développement durable : cible 8.7 et indicateur 8.7.1

23. Le travail des enfants demeure problématique en Afrique. D'après les dernières estimations, c'est en Afrique que l'on trouve le plus grand nombre d'enfants qui travaillent dans le monde. Plus d'un enfant sur cinq, soit 21,6 %, âgé de 5 à 17 ans, travaillait dans la région en 2020, ce qui représente, en valeur absolue, quelque 92,2 millions d'enfants<sup>15</sup>. Ce chiffre est plus de trois fois supérieur à celui de toute autre région. À titre de comparaison, en Afrique subsaharienne en 2008, on dénombrait 65,1 millions d'enfants, soit 25,3 % du groupe d'âge, qui travaillaient. De plus, en 2020, 9,7 % des enfants africains étaient employés à des travaux dangereux, soit 41,4 millions d'enfants, le chiffre le plus élevé de toutes les régions du monde. Le secteur agricole représentait environ 80,7 % des enfants qui travaillaient en 2020, soit, en valeur absolue, 74,4 millions d'enfants<sup>16</sup>.

24. Des efforts sont déployés aux niveaux international et régional pour lutter contre le travail des enfants. Tous les États membres africains de l'OIT ont ratifié la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, ce qui a permis à cette convention d'être la première à être ratifiée par tous les États membres de l'OIT et la convention de l'OIT la plus rapidement ratifiée. Par ailleurs, en février 2020, le Conseil exécutif de l'Union africaine a adopté un plan d'action décennal pour l'éradication du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne.

## G. Perspectives générales

25. L'Afrique doit donner la priorité à l'emploi productif dans tous les secteurs, diversifier les économies et adopter des politiques macroéconomiques pour parvenir à une croissance économique durable et créer des emplois. Il est essentiel de promouvoir de multiples passerelles permettant d'intégrer les travailleurs et entreprises informels dans le secteur formel, et de concevoir et de mettre en œuvre des politiques ciblées visant à lever les obstacles auxquels se heurtent les jeunes, les femmes, les personnes handicapées et les autres groupes vulnérables, afin de leur permettre de participer activement au marché du travail.

---

<sup>14</sup> OIT, Indicateurs des ODD liés au marché du travail (base de données ILOSDG), Explorateur de données ILOSTAT. Disponible à l'adresse : [https://rshiny.ilo.org/dataexplorer44/?lang=fr&id=SDG\\_0861\\_SEX\\_RT\\_A](https://rshiny.ilo.org/dataexplorer44/?lang=fr&id=SDG_0861_SEX_RT_A) (site consulté le 22 novembre 2024).

<sup>15</sup> OIT et Fonds des Nations unies pour l'enfance, *Travail des enfants : Estimations mondiales 2020, tendances et chemin à suivre* (New York, 2021).

<sup>16</sup> OIT, *Child labour statistical profile: Africa* (Profil statistique du travail des enfants : Afrique)(Genève, 2021).

## V. Vie aquatique

Tableau 4

### Objectif de développement durable 14 et objectifs correspondants de l'Agenda 2063

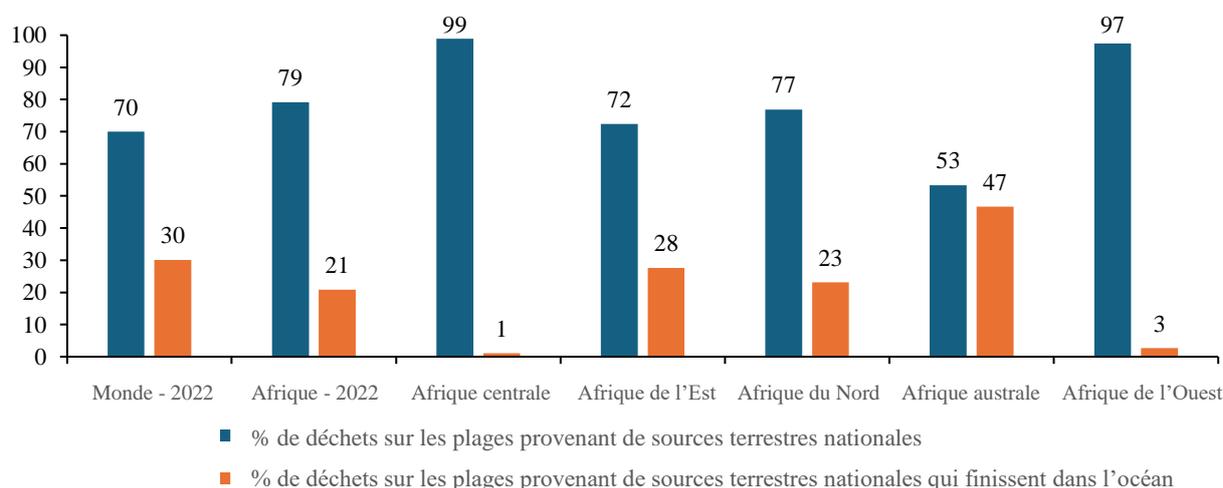
Programme 2030	Agenda 2063
Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	Objectif 6 : Économie bleue/océanique pour une croissance économique accélérée

#### A. Objectifs de développement durable : cible 14.1 et indicateur 14.1.1

26. La pollution marine constitue une menace pour les écosystèmes et la santé humaine. En Afrique, plus de 2 millions de tonnes de déchets ont été trouvées sur les plages en 2022, contre 1,7 million de tonnes en 2017. À l'échelle mondiale, ce chiffre est passé de 10,5 millions de tonnes à 12,4 millions de tonnes au cours de la même période. En Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, plus de 95 % des déchets se trouvant sur les plages provenaient de sources terrestres en 2021/22, comme le montre la figure 17, ce qui met en évidence les faiblesses de la gouvernance et de l'infrastructure et la difficulté à suivre le rythme des conséquences toujours plus nombreuses de l'activité humaine. Une évolution positive a été observée dans la réduction de l'eutrophisation marine. Le niveau des écarts de la chlorophylle-a sur la côte africaine était en moyenne de 3,7 % en 2020-2022, ce qui représente une baisse par rapport aux 4,5 % enregistrés entre 2015 et 2019, comme le montre la figure 18. Cette amélioration pourrait être due à une réduction temporaire des activités industrielles et agricoles provoquée par la pandémie de COVID-19<sup>17</sup>.

Figure 17

#### Déchets marins d'origine terrestre, 2021/22 (en pourcentage)

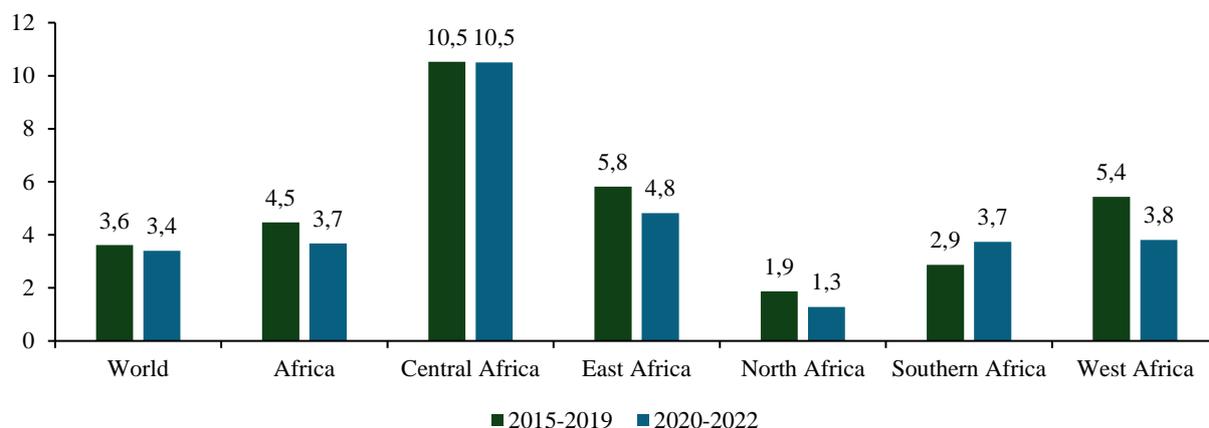


Source : Nations Unies, base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (voir la figure 4).

<sup>17</sup> Pour en savoir plus, voir Maryam R. Al Shehhi, *Effect of COVID-19 pandemic on oceans* (2020).

Figure 18

**Eutrophisation marine : niveaux moyens des écarts de chlorophylle-a (télédétection), 2015-2019 et 2020-2022 (en pourcentage)**



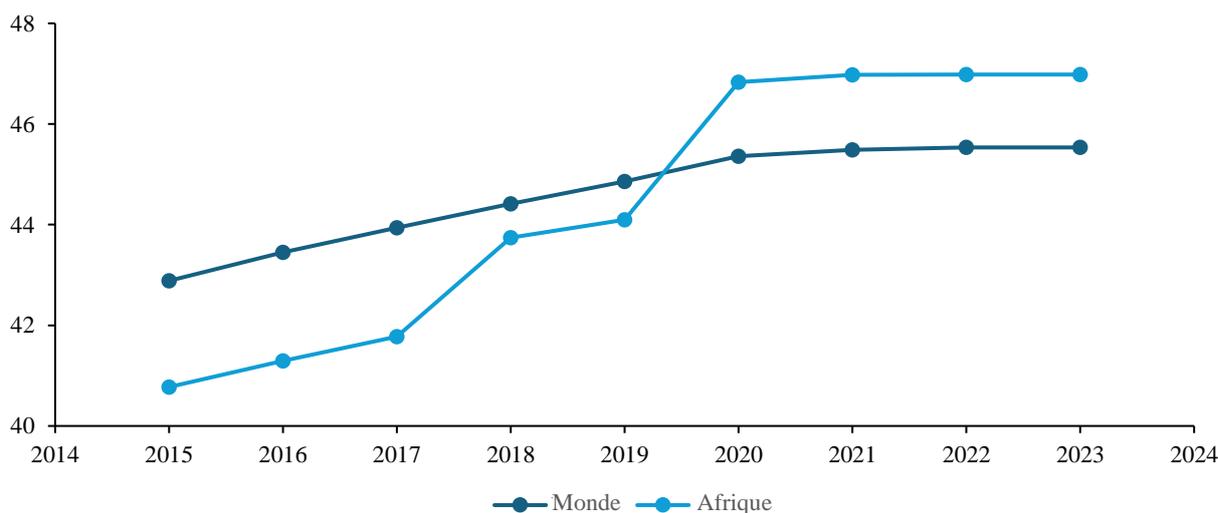
Source : CEA, base de données relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (voir la figure 1).

**B. Objectifs de développement durable : cible 14.5 et indicateur 14.5.1**

27. Des progrès remarquables ont été accomplis dans la protection des zones clefs pour la biodiversité marine en Afrique. En 2023, l'Afrique a protégé en moyenne 46,7 % de ces zones, dépassant légèrement la moyenne mondiale de 45,5 %, comme le montre la figure 19. Ce niveau résultait en grande partie de progrès notables réalisés dans un petit nombre de pays, dont le Congo, le Maroc, les Seychelles et le Soudan.

Figure 19

**Proportion protégée des zones clefs pour la biodiversité marine, 2015-2023 (en pourcentage)**



Source : Nations Unies, base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (voir la figure 4).

### **C. Objectifs de développement durable : cible 14.6 et indicateur 14.6.1**

28. L'engagement de mettre fin à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et à la surpêche est devenu une obligation internationale juridiquement contraignante avec l'adoption de l'Accord sur les subventions à la pêche par les membres de l'Organisation mondiale du commerce en 2022. Depuis lors, l'Accord est cependant assez mal accepté en Afrique : seuls 18 pays du continent ont soumis leurs instruments d'acceptation<sup>18</sup>.

### **D. Objectifs de développement durable : cible 14.b et indicateur 14.b.1**

29. La sauvegarde de la pêche artisanale est essentielle pour promouvoir l'équité économique et soutenir le bien-être des communautés côtières africaines. En 2022, cependant, 34 pays africains ont obtenu des résultats inférieurs aux moyennes continentale et mondiale en ce qui concerne la mise en œuvre des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels qui reconnaissent et protègent les droits d'accès de la pêche artisanale. Dans l'intérêt du bien-être de l'humanité et de la préservation du patrimoine culturel, il est essentiel de protéger les droits des petits pêcheurs face à la pêche commerciale à grande échelle.

### **E. Perspectives générales**

30. Les océans africains doivent faire face à la surpêche, à la pollution, à la destruction des habitats et aux répercussions du changement climatique, qui menacent leur durabilité et les communautés qui en dépendent. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a mis en lumière un sous-financement important de l'économie océanique durable, l'aide publique au développement (APD) pour les secteurs liés à l'océan ne s'élevant en moyenne qu'à 3 milliards de dollars par an entre 2013 et 2018<sup>19</sup>. Par conséquent, de tous les objectifs de développement durable, l'objectif 14 est celui qui est le moins bien financé. Les partenaires de développement et de financement devraient accroître leur soutien financier et technique aux initiatives axées sur les océans, au moyen d'instruments de financement novateurs ne faisant pas peser une charge excessive sur les bénéficiaires.

---

<sup>18</sup> Pour en savoir plus, voir le site Web de l'Organisation mondiale du commerce sur l'Accord : [www.wto.org/french/tratop\\_f/rulesneg\\_f/fish\\_f/fish\\_f.htm](http://www.wto.org/french/tratop_f/rulesneg_f/fish_f/fish_f.htm).

<sup>19</sup> OCDE, *Sustainable Ocean for All: Harnessing the Benefits of Sustainable Ocean Economies for Developing Countries – The Development Dimension* (Des océans durables pour tous : mettre les avantages d'une économie maritime au service des pays en développement – La dimension du développement) (Paris, 2020).

## VI. Partenariats pour le développement durable

Tableau 5

### Objectif de développement durable 17 et objectifs correspondants de l'Agenda 2063

<i>Programme 2030</i>	<i>Agenda 2063</i>
Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	Objectif 9 : Mise en place et fonctionnement des principales institutions financières et monétaires continentales  Objectif 10 : Des infrastructures de classe mondiale sillonnent l'Afrique.  Objectif 20 : L'Afrique assume la pleine responsabilité du financement de son développement.

#### A. Objectifs de développement durable : cible 17.1 et indicateurs 17.1.1 et 17.1.2

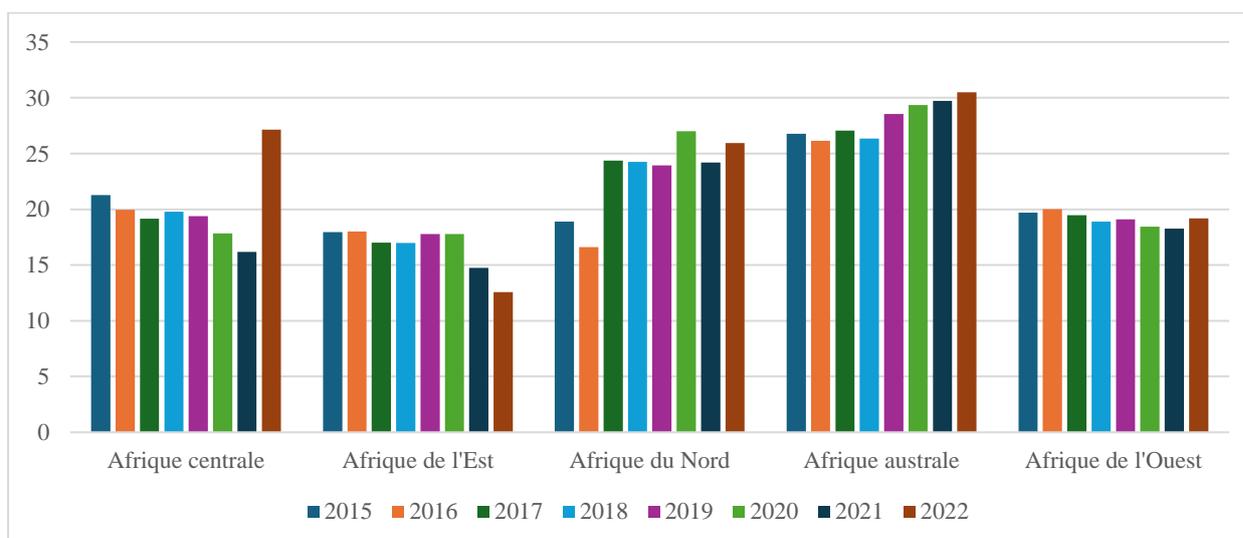
31. L'objectif de développement durable 17 porte sur l'importance de la collaboration mondiale, du financement du développement, du commerce, de la technologie et de l'innovation, des statistiques et du renforcement des capacités pour la réalisation de tous les objectifs. Des progrès et des revers ont été enregistrés dans ces domaines, tant au niveau mondial qu'au niveau régional. Les pays africains subissent les conséquences des crises multiformes qui réduisent leur marge de manœuvre budgétaire et leur capacité d'investissement dans les priorités de développement. Les ratios impôts/PIB historiquement bas ont aggravé la situation financière déjà difficile en Afrique.

32. La part des recettes publiques totales dans le PIB en Afrique a toujours été inférieure à la moyenne mondiale. En 2022, le taux en Afrique était de 21,0 %, alors que la moyenne mondiale était de 33,2 %. Comme le montre la figure 20, avec un taux de 30,2 %, l'Afrique australe a obtenu des résultats relativement satisfaisants parmi les cinq sous-régions cette année-là, avec des proportions comparativement plus élevées.

Figure 20

#### Recettes totales de l'État, 2015-2022

(en pourcentage du produit intérieur brut)

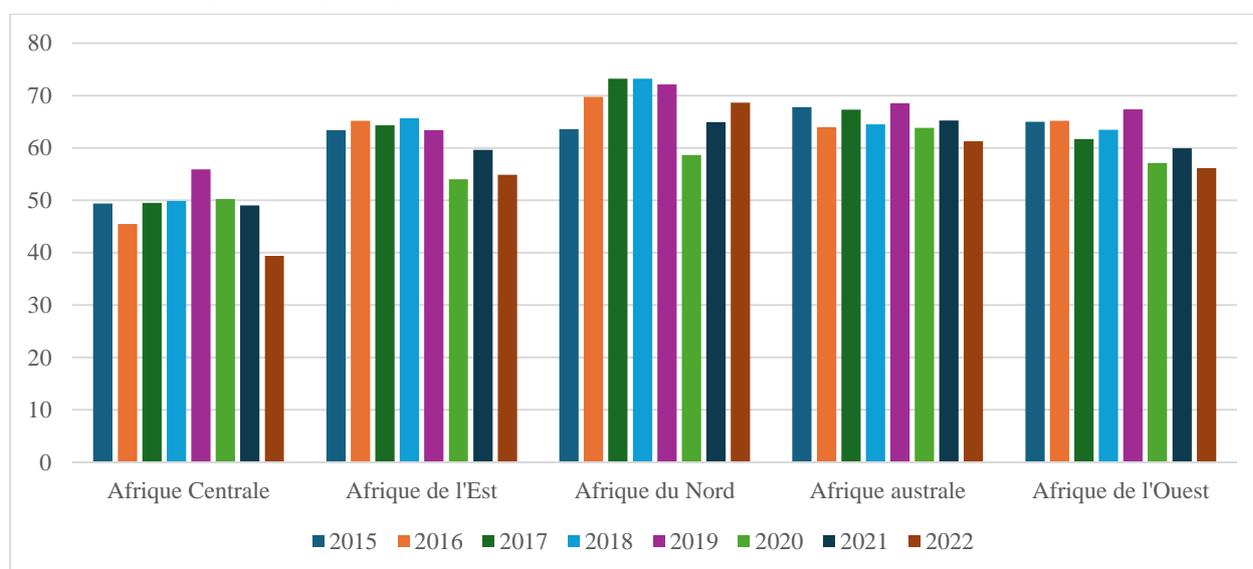


Source : CEA, base de données relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (voir la figure 1).

33. S'établissant à 57,4 %, la proportion moyenne des budgets nationaux en Afrique financés par la fiscalité intérieure en 2022 était légèrement inférieure à la moyenne mondiale de 59 %. La moyenne africaine a légèrement reculé par rapport au niveau de 2021 (60,7 %). Comme le montre la figure 21, l'Afrique du Nord et l'Afrique australe affichaient les proportions les plus élevées de toutes les sous-régions en 2022 : 68,6 et 61,2 %, respectivement, de leurs budgets étaient financés par la fiscalité intérieure cette année-là.

Figure 21.

**Proportion du budget national financé par la fiscalité intérieure, 2015-2022**  
(en pourcentage du produit intérieur brut)



Source : CEA, base de données relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (voir la figure 1).

## B. Objectifs de développement durable : cible 17.2 et indicateur 17.2.1

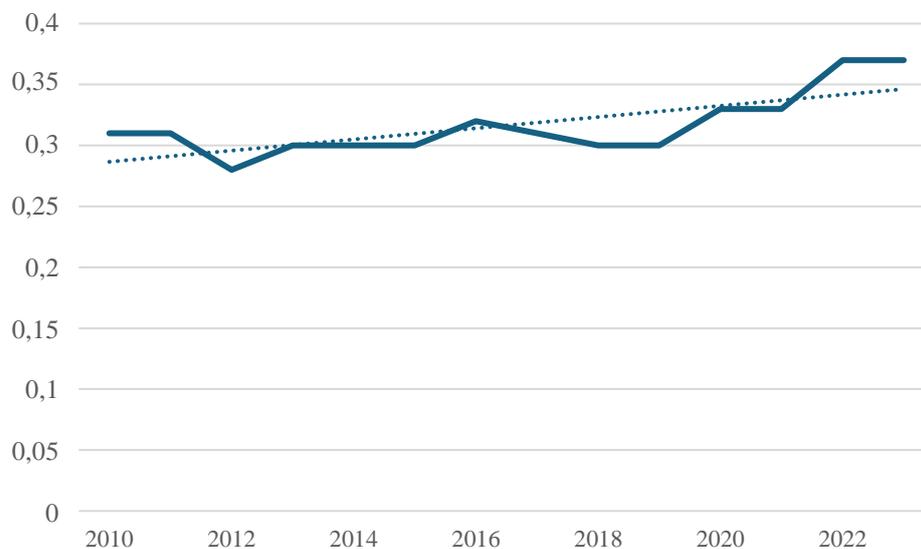
34. Les possibilités de financement à des conditions concessionnelles sont de plus en plus limitées. Comme le montre la figure 22, les membres du Comité d'aide au développement ont consacré en moyenne 0,37 % de leur revenu national brut à l'APD, équivalent-don, en 2023, contre 0,22 % en 2000<sup>20</sup>. Ce chiffre représente toutefois moins de la moitié de l'objectif de 0,7 % fixé dans la cible 17.2 de l'objectif de développement durable. En 2023 seuls l'Allemagne, le Danemark, le Luxembourg, la Norvège et la Suède ont atteint l'objectif de 0,7 %. En outre, le montant net de l'APD alloué par les membres du Comité d'aide au développement à l'Afrique en 2023 s'est élevé à 34,5 milliards de dollars, soit une baisse de 6,8 % en valeur réelle par rapport au niveau de 2021<sup>21</sup>.

<sup>20</sup> OCDE, CAD1 : Flux par fournisseur (APD+AASP+privé), Explorateur des données de l'OCDE. Disponible à l'adresse : [https://data-explorer.oecd.org/vis?pg=0&bp=true&snb=19&df\[ds\]=dsDisseminateFinalDMZ&df\[id\]=DSD\\_DAC1%40DF\\_DAC1&df\[ag\]=OECD.DCD.FSD&dq=DAC1140%2B1160.Q.&lom=LASTNPERIODS&lo=10&to\[TIME\\_PERIOD\]=false&lc=fr](https://data-explorer.oecd.org/vis?pg=0&bp=true&snb=19&df[ds]=dsDisseminateFinalDMZ&df[id]=DSD_DAC1%40DF_DAC1&df[ag]=OECD.DCD.FSD&dq=DAC1140%2B1160.Q.&lom=LASTNPERIODS&lo=10&to[TIME_PERIOD]=false&lc=fr) (site consulté le 2 février 2025).

<sup>21</sup> OCDE, CAD2A : Versements d'aide (APD) vers les pays et régions, Explorateur des données de l'OCDE. Disponible à l'adresse : [https://data-explorer.oecd.org/vis?lc=fr&df\[ds\]=dsDisseminateFinalDMZ&df\[id\]=DSD\\_DAC2%40DF\\_DAC2A&df\[ag\]=OECD.DCD.FSD&pg=0&bp=true&snb=10&dq=.DPGC.206.U.SD.Q&lom=LASTNPERIODS&lo=5&to\[TIME\\_PERIOD\]=false&ly\[cl\]=TIME\\_PERIOD&ly\[rw\]=DONOR](https://data-explorer.oecd.org/vis?lc=fr&df[ds]=dsDisseminateFinalDMZ&df[id]=DSD_DAC2%40DF_DAC2A&df[ag]=OECD.DCD.FSD&pg=0&bp=true&snb=10&dq=.DPGC.206.U.SD.Q&lom=LASTNPERIODS&lo=5&to[TIME_PERIOD]=false&ly[cl]=TIME_PERIOD&ly[rw]=DONOR) (site consulté le 2 février 2025).

Figure 22

**Allocation moyenne à l'aide publique au développement par les membres du Comité d'aide au développement, 2010-2023**(en pourcentage du revenu national brut)



*Source* : OCDE : CAD1 : Flux par fournisseur (APD+AASP+privé), Explorateur des données de l'OCDE. Disponible à l'adresse : [https://data-explorer.oecd.org/vis?pg=0&bp=true&snb=19&df\[ds\]=dsDisseminateFinalD&df\[id\]=DSD\\_DAC1%40DF\\_DAC1&df\[ag\]=OECD.DCD.FSD&dq=DAC...1140%2B1160..Q.&lom=LASTNPERIODS&lo=10&to\[TIME\\_PERIOD\]=fa&lse&lc=fr](https://data-explorer.oecd.org/vis?pg=0&bp=true&snb=19&df[ds]=dsDisseminateFinalD&df[id]=DSD_DAC1%40DF_DAC1&df[ag]=OECD.DCD.FSD&dq=DAC...1140%2B1160..Q.&lom=LASTNPERIODS&lo=10&to[TIME_PERIOD]=fa&lse&lc=fr) (site consulté le 2 février 2025).

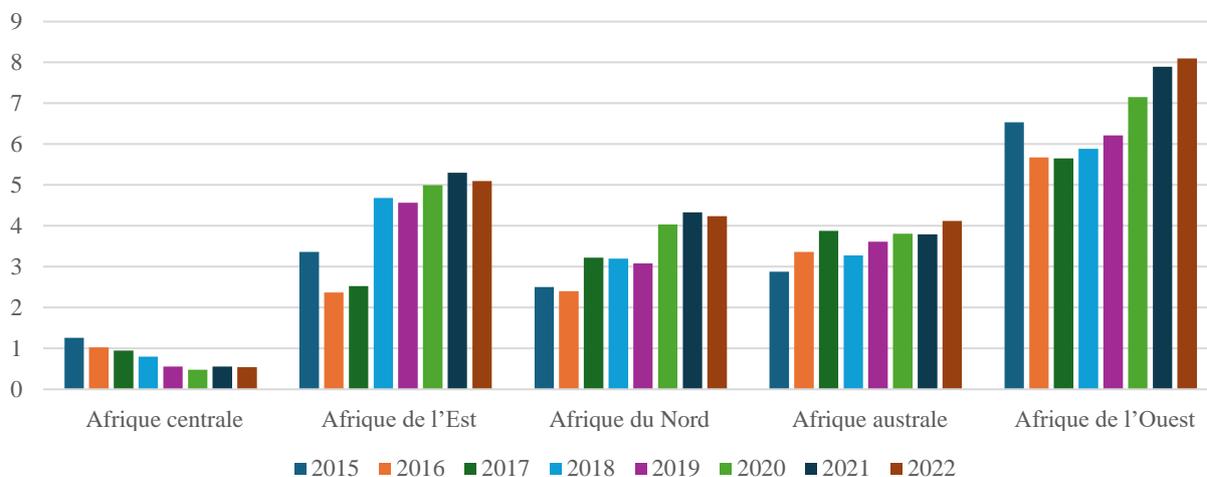
### C. Objectifs de développement durable : cible 17.3 et indicateurs 17.3.1 et 17.3.2

35. Les transferts de fonds sont une source essentielle de financement du développement. Leur volume et leur part dans le PIB sont nettement plus élevés sur le continent qu'au niveau mondial. Ils représentaient 3,4 % du PIB de l'Afrique en 2022, contre une moyenne mondiale de 0,8 %. Comme le montre la figure 23, il existe des différences au niveau sous-régional, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est recevant une plus grande partie de ces transferts en proportion du PIB, par rapport aux autres sous-régions.

36. Les flux d'investissement étranger direct (IED) en Afrique ont chuté de 3,4 % pour s'établir à 52,6 milliards de dollars en 2023, ce qui ne représente que 6 % du total de l'IED à destination des pays en développement<sup>22</sup>. En outre, l'IED a reculé dans la majeure partie de l'Afrique, mettant en lumière sa volatilité relative par rapport aux transferts de fonds.

<sup>22</sup> Rapport sur l'investissement dans le monde 2024 : Facilitation des investissements et gouvernement numérique (publication des Nations Unies, 2024).

Figure 23  
**Volume des transferts de fonds (en dollars des États-Unis) en proportion  
 du produit intérieur brut total, 2015-2022**  
 (en pourcentage)

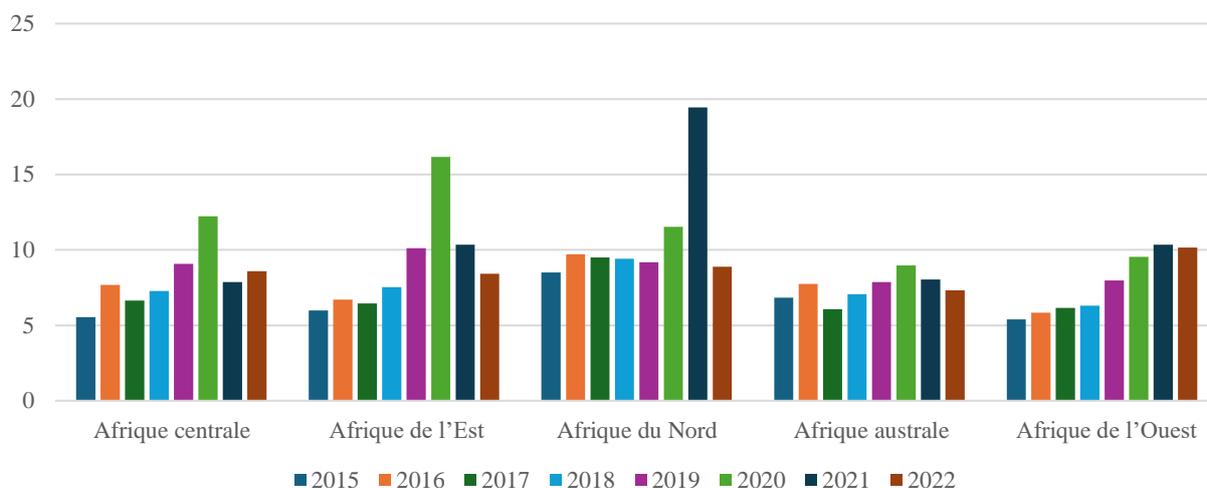


Source : CEA, base de données relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (voir la figure 1).

#### D. Objectifs de développement durable : cible 17.4 et indicateur 17.4.1

37. En proportion des exportations de biens et services, le service de la dette pour l'ensemble de l'Afrique est passé de 8,3 % en 2015 à 9,6 % en 2022, ce qui est inférieur au niveau de 11,5 % de 2021. Comme le montre la figure 24, depuis 2015, la proportion des obligations qui incombent au titre du service de la dette est généralement la plus forte en Afrique du Nord. Pour l'Afrique du Nord, les obligations ont diminué de plus de moitié entre 2021 et 2022, passant d'un niveau record vertigineux de 19,4 % à 8,9 %. En 2022, les obligations au titre service de la dette ont reculé par rapport aux niveaux de 2021 dans toutes les sous-régions, à l'exception de l'Afrique centrale.

Figure 24  
**Service de la dette en proportion des exportations de biens et services,**  
**2015-2022**  
 (en pourcentage)

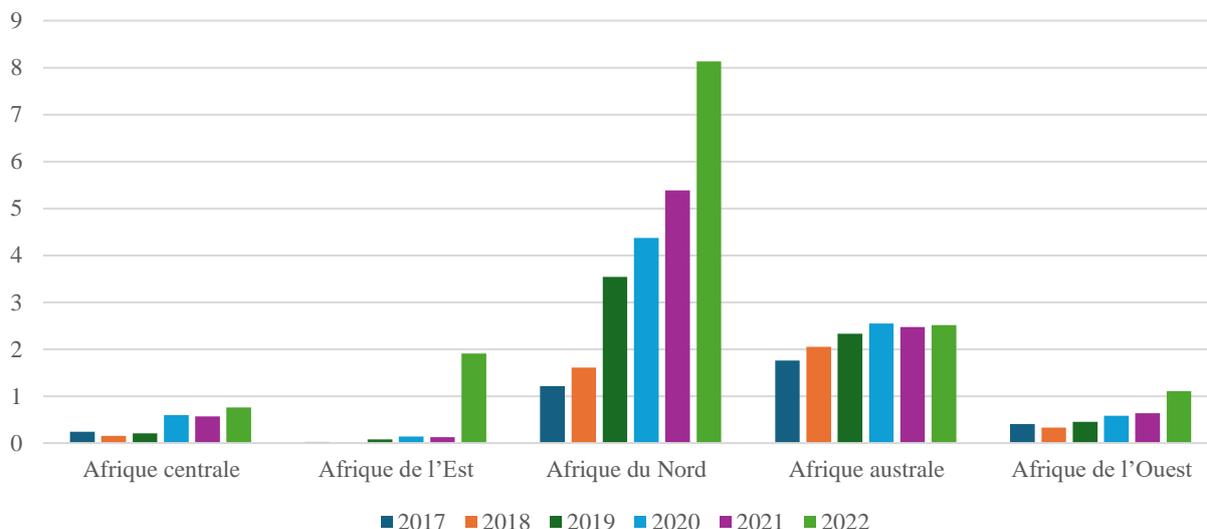


*Source* : CEA, base de données relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (voir la figure 1).

## E. Objectifs de développement durable : cibles 17.6 et 17.8 et indicateurs 17.6.1 et 17.8.1

38. Conformément aux tendances mondiales, la proportion de la population utilisant Internet a augmenté en Afrique. Parmi les sous-régions, l'Afrique du Nord compte la plus forte proportion d'utilisateurs d'Internet, et l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale comptent le plus faible pourcentage, comme le montre la figure 25. En Afrique de l'Est en 2022, la proportion a augmenté de façon spectaculaire, même si elle est partie d'un niveau très bas en 2021. Le nombre moyen d'abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe dans les pays africains est cependant nettement inférieur à la moyenne mondiale. En 2022, on dénombrait 17,8 abonnements à des services à haut débit fixes pour 100 habitants dans le monde, contre 2,5 abonnements pour 100 personnes en Afrique.

Figure 25  
**Abonnements au haut débit fixe, 2017-2022**  
 (Nombre pour 100 habitants)

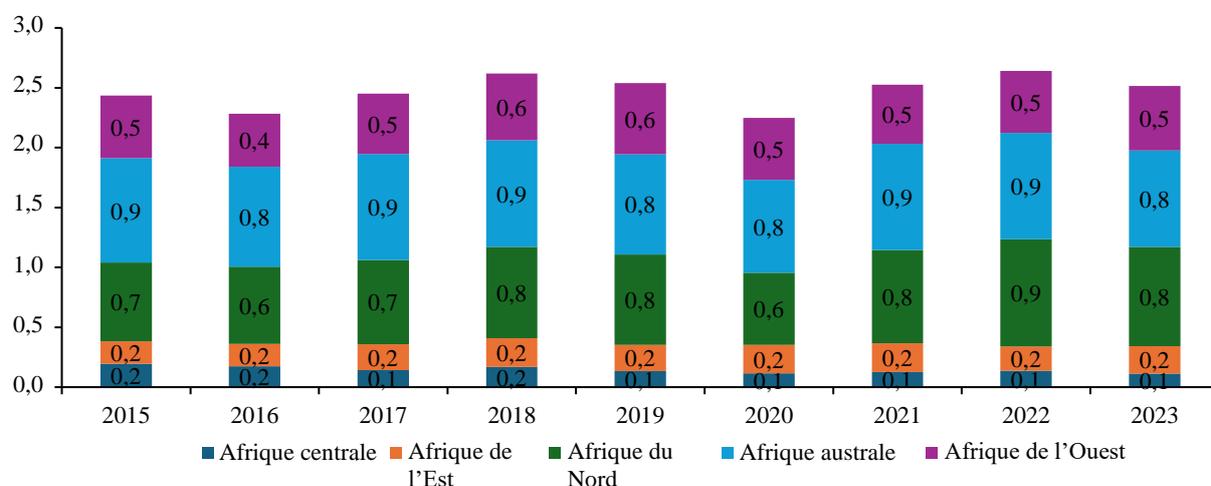


Source : CEA, base de données relative aux indicateurs de suivi des au vu des problèmes qui se posent pour le commerce intra-africain. La part de l'Afrique objectifs de développement durable (voir la figure 1).

**F. Objectifs de développement durable : cible 17.11 et indicateur 17.11.1**

39. La mise en œuvre en cours de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine peut aider à mettre à profit les possibilités d'intégration régionale dans les exportations mondiales de marchandises et de services reste faible, et cette situation n'a guère évolué depuis 2015. Comme le montre la figure 26, la part de l'Afrique dans les exportations de marchandises a varié entre 2,4 et 2,5 % depuis 2015, pour atteindre 2,52 % en 2023. L'Afrique du Nord et l'Afrique australe contribuent chacune à hauteur d'environ 0,8 %, et l'Afrique centrale ne représente qu'un pourcentage dérisoire de 0,1 %. La situation des exportations de services est encore pire : l'Afrique ne représentait que 1,65 % des exportations mondiales de services en 2021.

Figure 26  
**Part des exportations mondiales de marchandises par sous-région africaine, 2015-2023**  
 (en pourcentage)

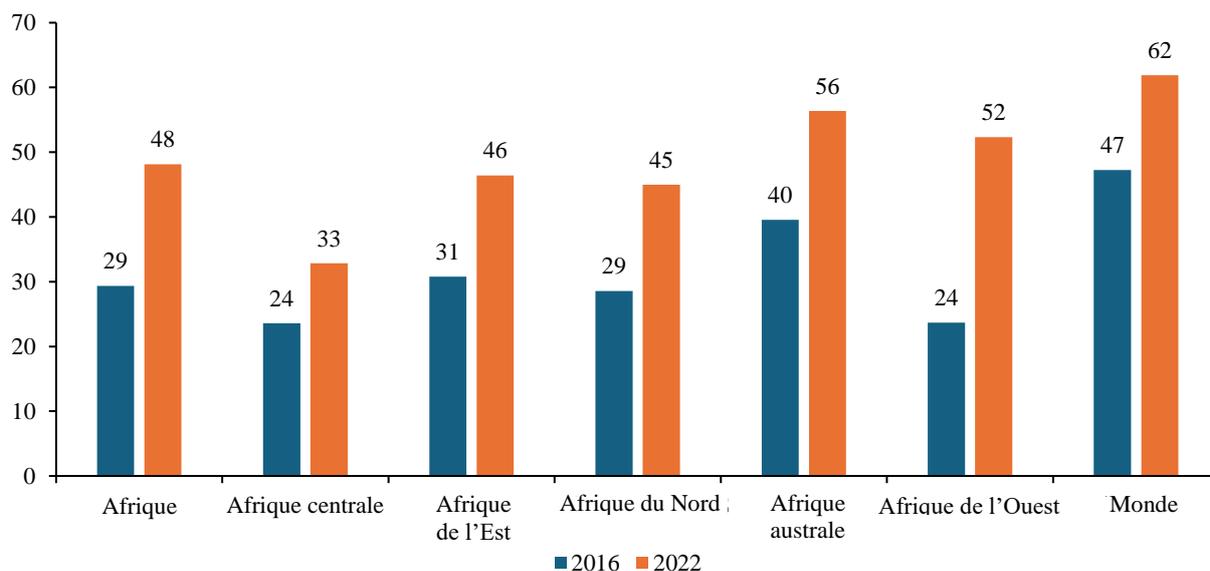


Source : CEA, base de données relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (voir la figure 1).

## G. Objectifs de développement durable : cible 17.18 et indicateur 17.18.1

40. Il est essentiel de disposer de données fiables et actualisées pour suivre les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable, d'en rendre compte et de les évaluer et mettre en œuvre des programmes de développement nationaux. L'infrastructure de données en Afrique s'est améliorée au cours de la dernière décennie. Les scores de l'indice de performance de l'infrastructure de données, qui sert à mesurer l'état de préparation et l'efficacité des systèmes statistiques d'un pays dans la collecte, le traitement et la diffusion des données, ont augmenté dans toutes les sous-régions africaines entre 2016 et 2022, comme le montre la figure 27. C'est l'Afrique de l'Ouest qui a le plus progressé au cours de cette période. Cette amélioration est le résultat de l'accroissement de l'investissement dans l'infrastructure de données et du redoublement des efforts de mise en œuvre.

Figure 27  
**Scores de l'indice de performance des infrastructures de données en Afrique et dans le monde, 2016 et 2022**



*Source* : Nations Unies, base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (voir la figure 4).

*Note* : L'indice fonctionne sur une échelle de 0 à 100. Un score maximal de 100 indique que le sujet remplit entièrement tous les critères de l'indice ; une note minimale de 0 indique que le sujet ne remplit aucun critère.

## H. Perspectives générales

41. On a observé des tendances contrastées en ce qui concerne l'objectif de développement durable n°17 et les partenariats mondiaux. Le continent doit faire face à l'augmentation des coûts du service de la dette, à une contribution limitée des ressources intérieures et aux possibilités insuffisantes offertes par l'APD, malgré une tendance à la hausse de cette aide depuis 2000. En revanche, les envois de fonds vers les pays africains sont en hausse et la part des flux d'IED dans le PIB a connu un rebond. Néanmoins, le financement à des conditions concessionnelles doit être augmenté si le continent veut atteindre les objectifs de développement durable et les aspirations et les objectifs de l'Agenda 2063, et résister aux turbulences socio-économiques provoquées par le changement climatique.

## VII. Principaux messages et recommandations

42. L'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 nécessitera une réforme holistique de l'architecture financière mondiale afin de garantir le financement du développement durable par diverses sources. Les décideurs devraient rechercher des possibilités d'exploiter les sources de financement traditionnelles et innovantes. En outre, la réforme doit s'attaquer aux problèmes économiques mondiaux et soutenir une croissance inclusive. Plus précisément, l'initiative de la Coalition pour la dette durable, la promotion de la conversion de dettes en mesures en faveur du climat, des obligations liées au développement durable et du financement mixte, ainsi que la plus forte mobilisation du secteur privé, donnent la possibilité de combler le déficit de financement des objectifs de développement durable et du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Il est essentiel de tirer parti de la quatrième Conférence internationale sur le

financement du développement pour élaborer une approche unifiée afin de prendre en compte les besoins propres aux pays africains.

43. Pour créer des emplois décents et des moyens de subsistance, il conviendrait d'orienter l'investissement vers l'emploi productif dans tous les secteurs, de diversifier les économies et d'adopter des politiques macroéconomiques axées sur la création d'emplois. Les cadres macroéconomiques devraient évoluer en vue de créer des emplois décents, inclusifs et durables, et des objectifs clairs en matière d'emploi devraient être intégrés dans les budgets nationaux, les politiques monétaires et les plans de développement. Il convient d'accélérer les mesures prises en augmentant les possibilités d'emploi décent et l'accès à la protection sociale pour les millions de travailleurs de l'économie informelle.

44. L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine est un moyen porteur de transformation qui permettra de stimuler le commerce intra-africain de 34 % en 2045, par rapport à un scénario sans l'Accord<sup>23</sup>. Les mesures visant à réduire les obstacles au commerce et les déficits d'infrastructure, le renforcement des capacités de production nationales, la création de valeur ajoutée régionale et l'intégration commerciale renforceront la compétitivité économique du continent.

45. En outre, il est essentiel d'investir dans la protection sociale des populations marginalisées, afin d'atténuer les chocs et de garantir la fourniture de services de base, tels que l'accès à la santé, à l'éducation, à l'eau et à l'assainissement. Pour tirer le meilleur parti de ces investissements, ceux-ci doivent tenir compte du changement climatique et être soutenus par des institutions solides, des partenariats mondiaux et une gouvernance efficace. Le renforcement des capacités est un élément déterminant pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et du deuxième plan décennal de mise en œuvre. Il conviendrait de remédier à l'accès limité à une éducation décente, au déficit de main-d'œuvre qualifiée et à l'inadéquation des cadres institutionnels grâce à des initiatives de formation innovantes, inclusives et accessibles.

46. Les pays doivent lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles dans toutes les sphères de la vie, y compris en ligne, et parvenir à l'égalité des sexes. Il est de la plus haute importance de renforcer les politiques visant à éliminer la violence domestique et de donner la priorité à la protection des femmes et des filles en investissant dans des centres d'accueil et en fournissant des ressources essentielles aux survivantes de la violence. Les gouvernements devraient adopter des lois garantissant les droits des femmes à la propriété et à l'héritage ; veiller à ce que les femmes victimes de discrimination aient accès aux voies de recours ; mettre en place des programmes de titres fonciers dans lesquels l'accès des femmes à la propriété et au contrôle des terres est expressément reconnu ; et mener des campagnes d'éducation au niveau local pour sensibiliser la population aux droits des femmes aux ressources économiques. En outre, les pays doivent accorder une place importante à une budgétisation tenant compte des questions de genre afin de garantir l'allocation équitable des ressources et le financement adéquat des initiatives en faveur de l'égalité des genres.

47. La mesure des progrès de la réalisation des objectifs de développement durable est rendue difficile par la fragmentation des systèmes statistiques et le manque de données. Le renforcement des organismes nationaux de statistique, l'exploitation des mégadonnées et des technologies géospatiales et la promotion du partage de données et de la mise en commun des ressources amélioreront l'exactitude et le respect des délais des rapports. Les gouvernements devraient donner la priorité à la collecte de données

---

<sup>23</sup> CEA, La mise en œuvre de l'Accord sur la ZLECAf stimulera le commerce et l'industrialisation intra-africains, 18 janvier 2023.

désagrégées de qualité pour suivre et évaluer efficacement la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. La transformation numérique rapide en Afrique donne la possibilité d'accélérer le développement. L'expansion de l'infrastructure numérique, l'amélioration de l'accès aux technologies et la réduction de la fracture numérique constituent toutefois toujours des obstacles majeurs.

---